

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04218

Numéro SIREN : 789 296 514

Nom ou dénomination : A2MD

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 19117

n° de
dépôt

19117



n° de
gestion

A2MD

22 OCT. 2018

n° de
signature

Qu...

n° de
chrono

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Commercial des 7 Mares
78990 ELANCOURT

RCS de VERSAILLES n° 789 296 514

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2018**

EXERCICE 2017/2018

Le 30 septembre 2018,

A 14 heures,

Les associés de la société « A2MD » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 5 septembre 2018 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel FOUREL, en sa qualité de président de la société.

Madame Martine RIVIERE associée est appelée comme secrétaire.

Monsieur Arnaud RAVE associé est appelé comme scrutateur.

Monsieur LECUNF pour EACF et ASSOCIES, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 80 actions sur les 80 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la majorité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31.03.2018,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31.03.2018, et quitus au dirigeant,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président, et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION1

L'assemble générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31.03.2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale		Report à nouveau	97.96
Autres réserves	11 800.00	Résultat	11 797.97
DIVIDENDES :			
Report à nouveau	95.93		
total	11 800.93	total	11 800.93

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de:

53 996.00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION2

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION 3

Aucun actionnaire de la Société n'a perçu de salaire durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION 4

La mission du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant prend fin avec l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2018. Ils ne sont pas renouvelés dans leur fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

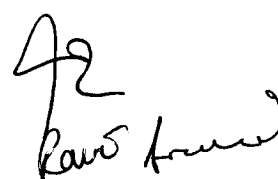
Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. L.' or similar.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L.' or similar.

le scrutateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. L.' or similar.

A2MD

**Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Commercial des 7 Mares
78990 ELANCOURT**

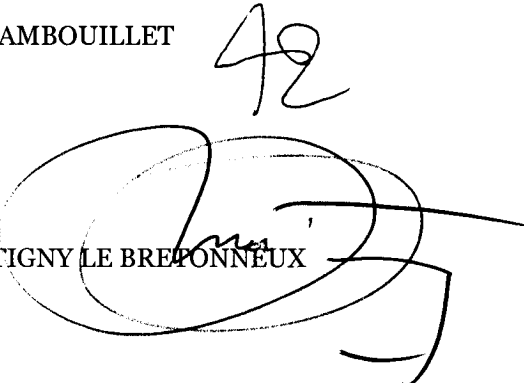
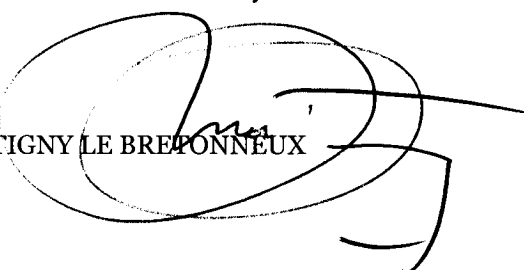
RCS de VERSAILLES n° 789 296 514

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017/2018

TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2018

Nom des actionnaires	émargements
Monsieur Michel FOUREL demeurant 29, rue des Pensées - 78 690 LES ESSARTS LE ROI né le 12 JANVIER 1966 à CLICHY (92) de nationalité française <u>16 actions</u>	
Madame Martine RIVIERE demeurant 1, avenue du Mont Cassel - 78990 ELANCOURT née le 21 MARS 1961 à ORGERUS (78) de nationalité française <u>20 actions</u>	
Monsieur Arnaud RAVE demeurant 111, rue Gosselin Lenôtre - 78120 RAMBOUILLET né le 25 OCTOBRE 1973 à VERSAILLES de nationalité française <u>20 actions</u>	
Monsieur Dominique MARTINEAU demeurant 14, rue des Tamarins - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX né le 1er OCTOBRE 1945 à ANGERS (49) de nationalité française <u>20 actions</u>	
ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création) 27, rue Linné - 75005 PARIS Représentée aux présentes par madame Irène LINDON sa présidente <u>04 actions</u>	

Certifiée conforme par le Président



A2MD

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Commercial des 7 mares
78990 ELANCOURT

RCS VERSAILLES N°789 296 514

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2018

BILAN EXERCICE 2017/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 MARS 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Etant donné notre statut de Holding, nous n'avons eu durant cet exercice et comme les exercices passés, aucune activité commerciale.

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Contrôler la bonne marche de notre filiale.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 mars 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettrons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018

Le montant des produits d'exploitation est égal à zéro.

Le montant des charges externes s'élève à 2 913.00 euros.

Les Impôts et taxes s'élèvent à 142.00 euros.

Autres charges à zéro.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 055.00 euros.

Résultat d'exploitation à (3 055.00) euros.

Après prise en compte :

D'un produit financier de participations de 14 384.00 euros,

D'un produit exceptionnel de 1 000.00 euros,

D'un impôt sur les bénéfices de 531.00 euros,

Compte tenu des réintégrations et déductions suivantes :

Réintégrations

<i>Résultat intégré du Pavé dans la Mare :</i>	<i>5 582.00 euros</i>
<i>IS :</i>	<i>1 555.00 euros</i>

Déductions

- *Produit financier de participations :* 14 384.00 euros,

- *CICE :* 6 655.00 euros.

Le résultat fiscal ressort pour l'exercice à 11 797.97 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11 797.97 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

		Résultat	11 797.97
		Report à nouveau	97.96
Réserve légale			
Autres réserves	11 800.00		
Report à nouveau	95.93		
Total	11 800.93	Total	11 800.93

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :

53 996.00 euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Monsieur Michel FOUREL, Président n'a perçu aucun salaire durant l'exercice.

La mission du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant prend fin avec l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2018. Ils ne sont pas renouvelés dans leur fonction. Il leur appartient de nous remettre leurs rapports sur les comptes arrêtés à cette date.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ELANCOURT, LE 30 AOUT 2017

Le Président : Michel FOUREL





Commissariat aux Comptes

Audit Contractuel

Commissariat aux apports

Commissariat à la transformation

SAS A2MD

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

Siège social : Centre commercial des sept Mares
78 990 ELANCOURT

RCS VERSAILLES 789 296 514

----o0o----

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

- I - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
- II - RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2MD relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A2MD à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 5 septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A2MD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Conformément à la possibilité ouverte aux microentreprises par l'article L.123-16-1 du Code de Commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sèvres, le 15 septembre 2018

EACF AUDIT

15 avenue de la Bédoyère

92 380 GARCHES



Philippe LE CUNFF

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	119 040.00		119 040.00	119 040.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	119 040.00		119 040.00	119 040.00		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	9 191.60		9 191.60	1 497.80	7 693.80	513.67
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 901.61		14 901.61	22 829.41	7 927.80	34.73
	Charges constatées d'avance (3)	185.00		185.00	181.00	4.00	2.21
	Total III	24 278.21		24 278.21	24 508.21	230.00	0.94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	143 318.21		143 318.21	143 548.21	230.00	0.16

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000.00	8 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	800.00	800.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	29 300.00	15 500.00	13 800.00	89.03
	Report à nouveau	97.96	47.93	50.03	104.38
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 797.97	13 850.03	2 052.06	14.82
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	4 000.00	5 000.00	1 000.00	20.00
	Total I	53 995.93	43 197.96	10 797.97	25.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 333.38	33 266.70	10 933.32	32.87
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	62 474.00	56 843.00	5 631.00	9.91
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 479.40	2 836.80	1 642.60	57.90
	Dettes fiscales et sociales	35.50	7 403.75	7 368.25	99.52
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	89 322.28	100 350.25	11 027.97	10.99
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	143 318.21	143 548.21	230.00	0.16

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

77 922.28 78 016.25

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 913.01	2 830.01	83.00	2.93
Impôts, taxes et versements assimilés			141.75	143.00	1.25	0.87
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0.27	2.02	1.75	86.63
Total des Charges d'exploitation (II)			3 055.03	2 975.03	80.00	2.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 055.03	2 975.03	80.00	2.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	14 384.00	14 999.06	615.06	4.10
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	14 384.00	14 999.06	615.06	4.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	14 384.00	14 999.06	615.06	4.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 328.97	12 024.03	695.06	5.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000.00	1 000.00		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 000.00	1 000.00		
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 000.00	1 000.00		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	531.00	826.00	1 357.00	164.29
Total des produits (I+III+V+VII)	15 384.00	15 999.06	615.06	3.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 586.03	2 149.03	1 437.00	66.87
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	11 797.97	13 850.03	2 052.06	14.82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

II. RAPPORT SPECIAL

(Art. L. 227-10 et suivants du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice et visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Sèvres, le 15 septembre 2018.

EACF AUDIT

15 avenue de la Bédoyère

92 380 GARCHES

Philippe LE CUNFF

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Versailles

Désignation de l'entreprise : SAS A2MD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise CHEZ SARL LE PAVE DANS LA		78990 ELANCOURT	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 7 8 9 2 9 6 5 1 4 0 0 0 1 9		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 10 3 2 0 1 8	
		N-1 13 10 3 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Reenvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...000.....)				DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence			EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	29 30015 500
	Report à nouveau				DH	98	48	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	11 798	13 850	
	Subventions d'investissement				DJ	4 000	5 000	
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	53 996	43 198	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	22 333	33 267	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	62 47456 843	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	4 479	2 837	
	Dettes fiscales et sociales				DY	36	7 404	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	89 322	100 350	
	Ecart de conversion passif * (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	143 318	143 548	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	77 922	78 016	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2MD

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 913 2 830	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	142 143	
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	0 2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 055 2 975	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 055) (2 975)	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	14 384 14 999	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	14 384 14 999	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 384 14 999		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 329 12 024		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2MD

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000		1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 000		1 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 000		1 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	531		(826)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 384		15 999
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 586		2 149
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	11 798		13 850
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Quote part subvention	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		1 000
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 143 318.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 11 797.97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	100.0000	80			80

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 294
Dettes fiscales et sociales	36
Total	4 329

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	185
Total	185

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part subvention	1 000	777000
Total	1 000	